

## Spida Assurances sociales

### Catalogue des prestations "Enveloppe des édifices suisse" valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### Allocations familiales

- Allocations pour enfants et allocations de formation conformément aux lois cantonales
- Allocations de naissance selon réglementation cantonale

#### Service militaire, service civil et protection civile – Régime des allocations pour perte de gain durant la formation de base en tant que recrue (codes de service 11,13,21,41)

• personnes sans enfant	CHF	69.00		
• personnes avec enfants	min. CHF	110.00	max. CHF	275.00

#### durant les autres périodes de service obligatoire (codes de service 10,20,22,23,30,40,50)

• personnes sans enfant	min. CHF	69.00	max. CHF	220.00
• personnes avec enfants	min. CHF	110.00	max. CHF	275.00

#### Service d'avancement (code de service 12)

• personnes sans enfant	min. CHF	124.00	max. CHF	220.00
• personnes avec enfants	min. CHF	179.00	max. CHF	275.00

#### Service long SL (300 j. code de service 10,11)

• personnes sans enfant	min. CHF	69.00	max. CHF	220.00
• personnes avec enfants	min. CHF	110.00	max. CHF	275.00

#### Cadre Service long SL (300–420 j. code de service 14)

• militaires cadre en service long, sans enfant	min. CHF	102.00	max. CHF	220.00
• militaires cadre en service long, avec enfants	min. CHF	152.00	max. CHF	275.00

Les taux précités se composent des APG légales.

Les taux journaliers sont calculés sur la base des tabelles officielles de l'OFAS:

Salaire annuel : 360 jours	Salaire mensuel : 30 jours	Salaire hebdomadaire : 7 jours
----------------------------	----------------------------	--------------------------------

**Pour les membres d'Enveloppe des édifices suisse, le droit n'intervient que pour les prestations d'allocations familiales cantonales et que pour les allocations pour perte de gain légales (APG).**

**Les prestations selon les art. 43.1 / 49.2 / 51 / 52 et 53 de la CCT non mentionnées dans ce catalogue sont indemnisées par les employeurs d'Enveloppe des édifices suisse à leur propre charge.**

Ce catalogue de prestations fait partie intégrante de la convention collective de travail (CCT) Enveloppe des édifices suisse ainsi que des règlements de la Fondation du Fonds social Enveloppe des édifices suisse.